

Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D04-OE01-ind2
Libellé Indicateur	Mortalité par pêche de chaque espèce fourrage (sardine et anchois)
Cible de l'indicateur	Valeur cible = Rendement maximal durable Anchois <i>Engraulis encrasicolus</i> du Golfe du Lion (GSA07) : FMSY (E0.4) = 0,49 Sardine <i>Sardina pilchardus</i> du Golfe du Lion (GSA07) : FMSY (E0.4) = 0,18
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D04
Définition de l'indicateur	Le critère D3C1 est renseigné par un indicateur « taux de mortalité par pêche (F) » qui donne une estimation de la pression que la pêche fait subir à un stock.
Objectifs de l'indicateur	Adapter la mortalité par pêche pour atteindre la valeur cible de l'objectif environnemental pour les stocks halieutiques
Code objectif Environnemental	D04-OE01
Libellé Objectif Environnemental	Limiter les atteintes à des maillons sensibles de la chaîne trophique en faveur de la restauration de la ressource
Façades maritimes concernées	Méditerranée (MED)
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	PCP, Convention de Barcelone (EO3)
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politique ou CMR R	Mortalité par pêche (F)/Rendement Maximal Durable (RMD)
Actions associées (programme de mesure)	<p>1) D04-AN1 : Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sous-action 1 : Formuler une recommandation de l'État français à destination de la Commission européenne, visant à ce que pour 100 % des espèces fourrages, les besoins trophiques des grands prédateurs soient pris en compte dans le niveau de capture au RMD recommandé par l'organisme international compétent ; * Sous-action 2 : (NAMO, SA, MED) Formuler une recommandation à la Commission européenne en vue d'interdire le prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà.

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	IFREMER
Donnée 1	
Nom de la donnée mobilisée	Validated stock assessment forms (CGPM)
Description de la donnée mobilisée	Évaluation des stocks des ressources halieutiques de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM - http://www.fao.org/gfcm/data/safs/en/)
Dispositif de suivi mobilisé	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'observation halieutique : évaluation des stocks - Observation des captures en mer (OBSMER) - Observation des ventes en criées (OBSVENTES) - Données de production et d'effort de pêche (agrégées) issues de l'algorithme Sacrois
Façades concernées par les données	Méditerranée (MED)
Protocole de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - PELMED : Les informations sur le protocole sont disponibles sous : https://campagnes.flotteoceanographique.fr/series/19/fr/index.htm - OBSMER : Les informations sur le protocole sont disponibles sous : https://archimer.ifremer.fr/doc/00664/77630/ - OBSVENTES : Les informations sur le protocole sont disponibles sous : https://archimer.ifremer.fr/doc/00681/79337/103923.pdf - Données de production et d'effort de pêche (agrégées) issues de l'algorithme Sacrois : pour plus de détails se référer à la description plus bas
Stratégie spatiale de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> - PELMED : Golfe du Lion ; la prospection s'effectue selon des radiales parallèles distantes de 12 miles nautiques et perpendiculaires à la côte (9 radiales dans le Golfe du Lion) sur le plateau continental (20-200m de profondeur). Le plan d'échantillonnage inclut également les inter-radiales (trajet entre deux radiales), ce qui permet de prospecter sur une sonde constante et donc d'affiner la couverture spatiale. - OBSMER : Le programme d'observation OBSMER est un programme d'observation national couvrant l'ensemble des sous-régions marines, de la côte au large. - OBSVENTES : Le programme d'observation OBSVENTES est un programme d'observation national. Il couvre l'ensemble des sous-régions marines, de la côte au large. - Données de production et d'effort de pêche (agrégées) issues de l'algorithme Sacrois : pour plus de détails se référer à la description plus bas
Stratégie temporelle de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> - PELMED : Campagne d'une trentaine de jours réalisée chaque année en juillet ; série temporelle disponible : 1993 - 2021 - OBSMER : Programme d'observation réalisé tout au long de l'année ; série temporelle disponible : 2002 - 2021 - OBSVENTES : Programme d'observation réalisé tout au long de l'année ; série temporelle disponible : 2002 - 2021 - Données de production et d'effort de pêche (agrégées) issues de l'algorithme Sacrois : pour plus de détails se référer à la description plus bas
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Oui
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé si hors DCMM	PCP (règlement DCF)
Commentaires	/
Lien URL catalogage	https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/ire/catalog_search#/metadata/d6f8dcbe-6a07-4dd7-b8e7-34a05eb25960
Donnée 2	
Nom de la donnée mobilisée	Données de production et d'effort de pêche (agrégées) issues de l'algorithme Sacrois (croisement des données du SIH, du SIPA, et de RECOPECA)
Description de la donnée mobilisée	<ul style="list-style-type: none"> - données de statistiques de pêches validées, consolidées et qualifiées : - déclarations des captures (journaux de pêche format papier ou électronique pour les navires de plus de 12 mètres et fiches de pêche format papier pour les navires de moins de 12 mètres) - données des ventes en criées - données de géolocalisation (VMS pour les navires de plus de 12 mètres et RECOPECA) - données issues des enquêtes d'activités et socio-économiques conduites par l'Ifremer.
Dispositif de suivi mobilisé	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'Informations Halieutiques (SIH) - Réseau de mesure de l'activité de pêche spatialisée et de données environnementales (RECOPECA) - Système d'Information de la Pêche et de l'Aquaculture (SIPA)
Façades concernées par les données	MO
Protocole de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - SIPA : Flux de données réglementaires visant l'exhaustivité - SIH : Données d'enquêtes sur les calendriers d'activité collectées de manière exhaustive auprès des navires inscrits au fichier "Flotte de Pêche communautaire" - SIH : Données d'enquêtes socio-économiques collectées selon un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié - RECOPECA : sciences participatives, basées sur le volontariat des pêcheurs
Stratégie spatiale de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> - SIPA : Flux de données exhaustif collecté à l'échelle des secteurs statistiques pour les déclarations de pêche et à l'échelle des mailles 1*1' pour les données VMS - SIH : Données collectées sur l'ensemble des façades - RECOPECA : Dispositif déployé sur les façades Manche - Atlantique, pour une trentaine de navires

Stratégie temporelle de la collecte	- SIPA : données collectées mensuellement ou quotidiennement (selon si format papier ou électronique) - SIH : données collectées annuellement - RECOPECA : données collectées quotidiennement
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Oui
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé si hors DCSMM	PCP (règlement DCF)
Commentaires	/
Lien URL catalogage	https://data.ofb.fr/catalogue/mmfdcsmm/re/catalog_search#/metadata/8eac4cd1-a546-445c-b3fa-7ed580333403

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de l'interprétation	IFREMER
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	Le critère D3C1 est renseigné par un indicateur « taux de mortalité par pêche (F) » qui donne une estimation de la pression que la pêche fait subir à un stock. Il correspond à la proportion du nombre de poissons dans une classe d'âge capturés par la pêche au cours d'une année. Cet indicateur lie l'effort de pêche (E) au coefficient de capturabilité (q). L'unité de mesure est un taux annuel de mortalité par pêche. Si des valeurs de mortalité par pêche fondées sur des évaluations quantitatives ne sont pas disponibles, en raison du caractère inadéquat des données, divers proxys sont disponibles en fonction des informations disponibles et sont utilisés comme méthode de substitution. Pour chaque stock, la dernière valeur disponible est retenue. La valeur de référence est le rendement maximal durable (RMD). Le RMD est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut, en moyenne, extraire continûment d'un stock, compte tenu du diagramme d'exploitation actuel et dans les conditions environnementales existantes sans altérer les capacités reproductrices du stock
Valeur de référence de l'indicateur	Valeur de mortalité par pêche de la dernière année disponible (2020)
Métrique	
Intitulé métrique	Mortalité par pêche (taux)
Méthode de calcul de la métrique	Pour chaque stock, la valeur de l'indicateur correspond à la dernière valeur disponible de mortalité par pêche (F, D3C1). Le calcul de F est réalisé par les groupes d'experts internationaux compétents (CGPM) : https://www.fao.org/gfcm/data/safs/en/
Echelle spatiale de calcul de la métrique	L'échelle spatiale de calcul de la métrique est celle du stock. Chaque population (ou stock) d'une espèce donnée est évaluée à une échelle géographique pertinente d'un point de vue écologique, basée sur une agrégation spécifique de différents zonages statistiques définie par les experts scientifiques compétents des établissements mentionnés dans la décision 2017/848/UE : le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour la région biogéographique macaronésienne, et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA).
Echelle temporelle de calcul de la métrique	2020
Valeur de la métrique	Anchois <i>Engraulis encrasicolus</i> du Golfe du Lion (GSA07) : F(2020) = 0,026 Sardine <i>Sardina pilchardus</i> du Golfe du Lion (GSA07) : F(2020) = 0,004
Indicateur	
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	L'indicateur repose sur une seule métrique. L'objectif est atteint lorsque la mortalité par pêche est inférieure à la valeur cible (cf. cibles)
Valeur de l'indicateur	Anchois <i>Engraulis encrasicolus</i> du Golfe du Lion (GSA07) : F(2020) = 0,026 Sardine <i>Sardina pilchardus</i> du Golfe du Lion (GSA07) : F(2020) = 0,004
Interprétation	Cible atteinte
Commentaires interprétation	La mortalité par pêche d'anchois <i>Engraulis encrasicolus</i> du golfe du Lion (GSA07) atteint la valeur cible correspondant à la mortalité par pêche au rendement maximal durable. La biomasse du stock reproducteur de sardine <i>Sardina pilchardus</i> du golfe du Lion (GSA07) atteint la valeur cible correspondant à la mortalité par pêche au rendement maximal durable.

Analyse Critique	
/	

Références	
Bibliographie	http://www.ices.dk/community/advisory-process/Pages/Latest-Advice.aspx
Citation	http://www.fao.org/gfcm/data/safs